

Nouvelles du CNRS

Virginie Bonnaillie-Noël et Yann Brenier

Remplacement au comité national

Gaëtan Chenevier et Bertrand Deroin, membres élus du collège B1, ont postulé. Un avis de vacance a été publié en octobre et 10 personnes ont candidaté pour les remplacer. La section a élu Christophe Cornut, CR1 à l'IMJ et Cyril Houdayer, CR2 à l'UMPA.

Session d'automne 2011

Voici un compte-rendu des interventions de Guy Métivier et Patrick Dehornoy lors de la session d'automne du comité national.

Budget 2012. Le conseil d'administration du CNRS se réunit début décembre et le budget 2012 ne sera pas connu avant cette date.

Les prévisions pour 2012 sont difficiles, car le budget global du CNRS serait juste reconduit, avec une masse salariale en augmentation (représentant environ 83% du budget total), ce qui diminuerait d'autant les autres dépenses. L'INSMI espère une diminution de son budget inférieure à la moyenne générale. Il répercuterait la baisse de la façon suivante :

- inférieure à la moyenne en ce qui concerne la dotation de base des laboratoires ;
- très inférieure à la moyenne en ce qui concerne les outils transversaux et nationaux (CIRM, IHP, RNBM, Mathrice, MathDoc) ;
- conforme à la moyenne pour l'international et les GDR ;
- plus importante sur les crédits spécifiques (crédits non récurrents des laboratoires : équipements informatiques, bibliothèque, colloques...). Les laboratoires ont d'ailleurs en général assez peu de demandes spécifiques.

PES 2011.

Pour le compte-rendu de la campagne PES 2011 pour l'INSMI, voir le texte de F. Balestie et P. Dehornoy ci-après.

UMI. Ce paragraphe résume quelques échanges avec Pascal Chossat, chargé des relations internationales.

L'INSMI privilégie actuellement les programmes de positionnement « stratégique » sur le long terme. Dans la mesure où il faut faire des choix, c'est sur ces programmes que l'INSMI porte principalement l'effort. En mathématique, le concept d'UMI ne va pas de soi, il faut l'adapter à la spécificité du milieu. Ce peut être une plateforme de coopération du type « LIA étendu ».

Deux nouvelles UMI sont créées à Pise et Montréal dont les directeurs sont respectivement Laurent Habsieger et David Sauzin. L'UMI IFCAM à Bangalore est encore en phase de négociation. Elle constituerait une plateforme destinée à « arroser » l'ensemble des centres en Inde (et en France) qui sont intéressés par les collaborations en mathématiques appliquées. L'INSMI, l'INSIS, l'INP, l'INSU, également l'INRIA, sont d'accord pour être partenaires, ainsi que les universités de

Toulouse, de Nice, l'école Polytechnique, l'ÉNS Paris. L'INSMI attend des financements de tous les partenaires. Par ailleurs, un projet de LIA en mathématiques fondamentales à Chennai est en cours de négociation avec comme porteur David Sinnou. Ce projet est soutenu par les 2 fondations de mathématiques. Il aura en fait la même vocation que l'IFCAM mais sera financé côté indien par le National Board of Higher Math, alors que le projet IFCAM sera financé par le department of Science and Technology du gouvernement indien, dont l'action est plus orientée vers les applications et la technologie.

Les UMI à Santiago du Chili (CMM), Vienne et Eindhoven ont été évaluées lors de la session d'automne par le comité national qui a donné un avis favorable à leur renouvellement.

Concours 2012

L'an dernier, le CNRS avait choisi de maintenir l'emploi. Cette année, l'objectif du CNRS est de remplacer en volume global les départs à la retraite. D'après le journal officiel du 30 novembre, sont au concours les postes suivants :

- 8 directeurs de recherche de 2^e classe (concours 01/01),
- 1 chargé de recherche de 1^e classe (concours 01/02),
- 8 chargés de recherche de 2^e classe (concours 01/03),
- 4 chargés de recherche de 2^e classe sur des thématiques d'interactions des mathématiques avec d'autres disciplines (concours 01/04),
- 1 chargé de recherche de 2^e classe affecté dans un laboratoire relevant de la section 07 : mathématiques pour les sciences de l'information et la communication (concours 01/05),
- 1 chargé de recherche de 2^e classe : mathématiques et diversité génétique, affecté dans un laboratoire à Lyon (concours 01/06),
- 1 chargé de recherche de 2^e classe : modélisation et analyse d'images de matériaux anciens, affecté au laboratoire IPANEMA à Gif-sur-Yvette (concours 01/07),
- 1 chargé de recherche de 2^e classe, affecté dans un laboratoire de mathématiques prioritairement sur les thématiques « image et/ou algorithmique parallèle » (concours 07/06 dont la phase d'admissibilité est gérée par la section 7),
- 1 chargé de recherche de 2^e classe : modélisation mathématique du vivant préférentiellement en lien avec l'imagerie médicale et biologique (concours 43/05 dont la phase d'admissibilité est gérée par la CID 43).

La section 1 reste sceptique sur le double fléchage thématique et géographique et espère qu'il y aura un vivier suffisant pour ces postes d'échange afin de maintenir le niveau du concours.

Par ailleurs, le décret ajoutant une phase de pré-sélection au concours 2012 n'est pour l'instant pas voté. S'il est voté suffisamment tôt, la phase de pré-sélection aura lieu le 16 février 2012. Notons que la phase de pré-sélection ne concernerait que les concours pour les chargés de recherche. Les concours pour les postes de directeurs de recherche resteraient identiques. Les auditions auront lieu le 16 avril 2012 à l'Institut Henri Poincaré à Paris et les délibérations du 17 au 20 avril 2012.

Dans un message adressé aux directeurs de laboratoires, Patrick Dehornoy a insisté sur plusieurs points importants :

Tous les postes, en particulier les postes de DR2, sont ouverts à tous les candidats : étrangers, mais aussi enseignants-chercheurs des universités françaises ; l'INSMI souhaite que le flux entre CNRS et les universités existe dans les deux directions et les enseignants-chercheurs ne doivent donc pas hésiter à postuler.

Tous les postes de DR sont l'objet d'un concours et, à ce titre, doivent correspondre à un véritable projet scientifique accompagné d'une mobilité, qu'elle soit géographique, thématique, institutionnelle, ou fonctionnelle.

Pour ce qui concerne les postes de CR2 profilés « interactions des mathématiques », les projets de recherche devront comporter un volet pluridisciplinaire, et les candidats devront indiquer les partenaires ou les équipes des autres disciplines avec lesquels ils envisagent de collaborer.

Comme l'an passé, il sera demandé aux candidats admissibles d'indiquer (au moins) deux propositions de laboratoires d'affectation, dont au moins un hors de la région Île-de-France ; il est de l'intérêt des laboratoires, en particulier en province, d'anticiper cette procédure et de chercher à convaincre les candidats de les inclure dans leurs souhaits d'affectation.

Le nombre de chaires n'est pour l'instant pas défini. Il devrait être de l'ordre d'une quarantaine pour le CNRS.

Mandat 2012-2016

Renumérotation des sections

Un projet d'arrêté fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique pour le mandat 2012-2016 est soumis au conseil d'administration début décembre. La numérotation de certaines sections devrait être modifiée en raison principalement de l'ajout d'une nouvelle section. En effet, la section 7 *Sciences et technologies de l'information (informatique, automatique, signal et communication)* évalue plus de 500 chercheurs et serait donc scindée en deux sections qui seraient les futures sections 6 et 7 dont le périmètre n'est pas encore complètement arrêté. L'ajout d'une nouvelle section et la volonté de laisser les sections regroupées par institut en limitant les modifications de numérotation devraient mener à la renumérotation de 4 sections, sans en changer le périmètre. Nous aurions alors :

- section 01 : ancienne section 03,
- section 03 : ancienne section 06,
- section 30 : ancienne section 20,
- section 41 : ancienne section 01.

Plusieurs sections changent légèrement leur intitulé sans changer de périmètre. L'INSB (Institut des sciences biologiques), regroupant les sections 20 à 28, a proposé une redéfinition complète des périmètres des sections. Les CID (Commissions Inter-Disciplinaires) devraient être redéfinies de la façon suivante (selon le compte-rendu du conseil scientifique du CNRS des 14 et 15 novembre 2011) :

- CID50 : évaluer et promouvoir les chercheurs qui ont des fonctions dans l'administration de la recherche ;

- CID51 : modélisation physique bio (bioinformatique, bio synthétique, bio systémique,...);
- CID52 : environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel (changements planétaires, nature et biodiversité,...);
- CID53 : éthode, pratiques et communication des sciences et techniques (épistémologie, histoire, philosophie);
- CID54 : interface biologie avec sciences de la matière et ingénierie (instrumentation, nanoparticules microfluidique).

Il y aura donc 41 sections et 5 CID pour le mandat 2012-2016. Les mathématiques seraient donc en dernière position des sections. Le libellé de la section 41 sera « Mathématiques et interactions des mathématiques » et ses mots clés :

- logique et fondations, combinatoire, algorithmique, aspects mathématiques de l'informatique, cryptographie, algèbre, théorie des groupes, théorie des représentations;
- théorie de Lie et généralisations, théorie des nombres, géométrie arithmétique, géométrie, géométrie algébrique, géométrie complexe, topologie, analyse, analyse fonctionnelle, analyse harmonique, analyse globale;
- systèmes dynamiques et équations différentielles ordinaires, théorie ergodique, équations aux dérivées partielles, physique mathématique, probabilités, statistiques, modèles stochastiques, traitement de données, aspects mathématiques du traitement du signal et de l'image, analyse numérique et calcul scientifique;
- théorie du contrôle et optimisation, théorie des jeux;
- Modélisation et interfaces des mathématiques avec les sciences et la technologie, histoire des mathématiques.

Élections

Les sections du comité national de la recherche scientifique (CoNRS) renouvellent leurs membres pour le mandat 2012-2016. Les missions du CoNRS et des sections sont décrites aux adresses suivantes :

www.cnrs.fr/comitenational/doc/BrochureCoNRS/BrochureCoNRS2011.pdf

<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections/scn/actualites/default.htm>

Les élections se dérouleront selon la procédure déterminée par le décret n°2011 – 676 du 15 juin 2011 et de l'arrêté du 15 juin 2011. Le vote a lieu par correspondance.

Chacune des 41 sections comprend 21 membres : 7 nommés et 14 élus à raison de 3 membres pour les collèges A1, A2, B1 et C et 2 membres pour le collège B2. Pour les collèges A et B, le scrutin est plurinominal majoritaire à deux tours. Les élections du collège C se font au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les personnels fonctionnaires affectés dans une unité de recherche ou de service propre ou associée au CNRS sont inscrits d'office sur les listes électorales qui seront consultables à partir du 12 décembre 2011. La date limite d'inscription sur les listes électorales ou de réception des demandes de rectifications est fixée au 16 janvier 2012. Les réclamations seront recevables jusqu'au 13 février et les listes électorales rectificatives seront consultables à partir du 17 février 2012.

Les candidatures pour le premier tour des collèges A1, A2, B1 et B2 doivent parvenir avant le 20 février à 12h et avant le 26 mars pour le collège C.

Des informations plus précises sont disponibles sur le site du CNRS :
<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections/scn/dispositif/modescrutin.htm>

Les informations du comité national sont mises à jour sur le site
<http://cn.math.cnrs.fr/>

Bilan des primes d'excellence scientifique (PES) CNRS 2011

Françoise Balestié, Patrick Dehornoy¹

Depuis 2009, les chercheurs CNRS sont éligibles à la prime d'excellence scientifique (PES). Il existe trois niveaux de prime, correspondant respectivement à un montant annuel de 3500€, 7000€, et 10000€. Une partie des primes est attribuée de façon automatique aux récipiendaires de prix et distinctions, suivant une liste fixée par arrêté, tandis qu'une autre partie est attribuée sur proposition des instituts au vu des demandes déposées par les candidats. L'année 2010 a été la première où la procédure complète a été mise en place, et 2011 était donc la seconde.

Déroulement de la procédure, conditions d'éligibilité

L'appel à candidature a été diffusé courant 1^{er} trimestre 2011. Un comité de (pré)sélection s'est réuni en juin, les décisions ont été prises en octobre, pour mise en place des primes en décembre 2011.

Les dossiers, électroniques et légers, consistent en un formulaire récapitulant l'activité au cours des quatre années précédant la demande, à compléter par un curriculum vitæ complet et, le cas échéant, les documents attestant des prix et distinctions.

Tous les chercheurs titulaires peuvent postuler. Il est demandé aux chercheurs ne postulant pas au titre des prix et distinctions recensées dans la liste jointe en annexe de s'engager à enseigner au cours des quatre années suivantes. La non-acceptation de cette clause entraîne la non-recevabilité du dossier.

En 2011, les demandes étaient traitées en fonction de la section de rattachement au Comité National des chercheurs (et non de l'institut d'affectation). Le nombre de candidatures déposées par les chercheurs dépendant de la section 01 a été de 58, soit 16% d'un effectif total de 367 chercheurs, ou 18% d'un effectif total de 324 si on laisse de côté les 43 chercheurs déjà bénéficiaires d'une PES. Le taux de candidature était de 26% chez les CR2 non déjà bénéficiaires, 14% chez les CR1, 20% chez les DR2, et 25% chez les DR1 et DRCE. Parmi les 58 demandes, les deux tiers (39) étaient des deuxièmes candidatures, tandis qu'un tiers (19) étaient des premières candidatures, dont 10 déposées au niveau CR2.

¹ INSMI-CNRS